

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,
Sénateur,

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 27

Services du Premier Ministre.

IV. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, *vice-présidents* ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, *secrétaires* ; René Monory, *rapporteur général* ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 38) et in-8° 555.
Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — Conseil économique et social.

Mesdames, Messieurs,

Le montant de la dotation au Conseil économique et social passe de 43,2 millions de francs en 1976 à 46,7 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 12,9 %.

D'un exercice à l'autre l'évolution des crédits est la suivante :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS PREVUS POUR 1977			
	CREDITS votés pour 1976.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
	(En francs.)			
TITRE III.				
<i>Moyens des services.</i>				
Première partie. — Personnel :				
Indemnités des membres du Conseil et des sections (31-01).....	29 316 172	31 686 172	+ 1 300 000	32 986 172
Dépenses de personnel (31-11).....	11 502 364	12 612 364	+ 640 000	13 252 364
Totaux pour la première partie.....	40 818 536	44 298 536	+ 1 940 000	46 238 536
Quatrième partie. — Matériel.....	2 420 000	2 420 000	+ 190 000	2 610 000
Totaux pour le titre III.....	43 238 536	46 718 536	+ 2 130 000	48 848 536

L'augmentation des dépenses (+ 5 610 000) provient d'une extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1976 (+ 3 480 000) et d'un ajustement aux besoins des crédits de personnel et de matériel (+ 2 130 000).

Les crédits inscrits en mesures « Mesures nouvelles » au projet de budget au Conseil économique et social pour 1977 correspondent à diverses augmentations :

1° Une majoration de 4,38 % par rapport aux services votés a été appliquée aux crédits de la première partie du titre III en vue de couvrir l'évolution prévisible des rémunérations publiques en 1977.

Il est rappelé à ce sujet que les chapitres 31-01 et 31-11 (rémunérations des conseillers et membres de section et dépenses de personnel) représentent à eux seuls près de 95 % des dotations du budget du Conseil économique et social ;

2° En ce qui concerne le chapitre 34-01 (Dépenses de matériel) la majoration de 7,85 % prévue pour ce chapitre est nettement inférieure à celle accordée pour chacune des années 1976 et 1975 (10 %).

Dans ces conditions, et en dépit des besoins pressants de renouvellement du parc de machines à écrire et d'appareils de reprographie, il est peu probable que le Conseil puisse procéder en 1977 aux acquisitions jugées nécessaires, la totalité des crédits de ce chapitre étant appelée à couvrir les dépenses de fournitures courantes, de fonctionnement de l'assemblée et de ses services, de maintenance technique et d'entretien général du palais d'Iéna.

Les crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil économique et social figurent actuellement en totalité au titre III (Moyens des services). Jusqu'à présent, la nécessité d'inscrire des autorisations de programme pour des dépenses en capital n'est pas apparue.

Sous le bénéfice des observations présentées dans son rapport, votre commission soumet à l'appréciation du Sénat les crédits demandés pour 1977 par le Conseil économique et social.